

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 20 avril 2023

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Convocation du : | 14 avril 2023 |
| Date d'affichage : | 14 avril 2023 |
| Nbre de conseillers en exercice : | 21 |
| Présents : | 11 |
| Votants : | 17 |

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/04/42 (nomenclature 9.4)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE CHANU Fabienne - QUEMARD Bertrand - MORIN Sabine - AUBRY Charlène - RUEN Pauline - REPERANT Thibault.

Absents excusés : AUBRY Isabelle, MAUJARRET Marie-Madeleine, COISY Thierry, POISSON François, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan, GUILLEMOT Sébastien, BOQUEHO Stéphanie, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo.

Procuration :

AUBRY Isabelle à CHATTARD-GISSEROT Thibault

MAUJARRET Marie-Madeleine à GUILLOU-COROUGE Françoise

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

POISSON François à CARRO Nicolas

LE BRIS Isabelle à LE CHANU Fabienne

LE FUR Corentin à QUEMARD Bertrand

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Paul HAMON.

Motion de soutien au collectif 45 classes

Rapporteur Bertrand QUEMARD

Le Conseil Municipal, par 15 voix « pour » et 2 abstentions (Emmanuel THERIN et Thibault CHATTARD-GISSEROT), exprime sa profonde préoccupation concernant les fermetures de classes en Côtes d'Armor et apporte son soutien au Collectif 45 classes et au dernier conseil d'école de la manière suivante :

« Nous, enseignants, parents élus au Conseil d'école, municipalité de Quintin, nous opposons au projet du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de supprimer 22 postes d'enseignants en Côtes d'Armor, ce qui se traduit par 44 fermetures de classes à la rentrée 2023.

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Affiché le

24 AVR. 2023

ID : 022-212202626-20230420-2023_04_42-DE

Pour notre école, ceci se traduit par une fermeture de classe sans prise en compte des élèves de Toute Petite Section et d'ULIS dans le calcul des effectifs globaux. L'inclusion des élèves du dispositif ULIS demande un investissement important de la part des enseignants.

Il est nécessaire de prendre en compte ce paramètre dans la gestion des effectifs. Une gestion purement comptable ne peut s'appliquer dans une école intégrant des enfants en situation de handicap, sinon, au détriment de l'accueil des élèves et de l'enseignement.

C'est totalement inacceptable. Nous constatons les soucis de non-remplacements réguliers, les difficultés des élèves en français et en mathématiques liées notamment aux années de COVID, la quasi-absence des RASED dans les écoles.

L'éducation ne doit pas être considérée comme une charge à court terme mais bien comme un investissement. La baisse démographique constatée doit être une opportunité pour retrouver de bonnes conditions d'accueil et une bonne qualité d'enseignement.

Nous soutenons le collectif départemental qui s'est constitué le 08 février 2023 pour demander l'annulation des fermetures de classes en Côtes d'Armor. »

La présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet et aux parlementaires de notre territoire.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO

